

Extrait de l'arrêté du 9 mars 2020 modifiant des dispositions réglementaires du code du sport (partie arrêté)

« CHAR A VOILE » y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

INTITULE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE OU SPORTIVE	NIVEAU DE QUALIFICATION	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports			
BP JEPS, spécialité " activités nautiques " mention monovalente "char à voile ", délivré jusqu'au 31 décembre 2022.	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation en char à voile : char à voile en pratique assise et allongée, en pratique debout, en pratique tractée, pour tout lieu de pratique de l'activité aménagé et ouvert.	
BP JEPS, spécialité " activités nautiques " mention plurivalente " char à voile d'initiation et de découverte ", délivré jusqu'au 31 décembre 2022.	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation en char à voile, sur des parcours école aménagés.	A l'exception des activités tractées.
UCC " char à voile d'initiation et de découverte " associée au BPJEPS spécialité " activités nautiques " .		Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation en char à voile, sur des parcours école aménagés.	A l'exception des activités tractées.
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " char à voile ", délivré jusqu'au 1er janvier 2024.	4	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation en char à voile : char à voile en pratique assise et allongée, en pratique debout, en pratique tractée, sur tout lieu de pratique de l'activité aménagé et ouvert.	
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " char à voile ", délivré jusqu'au 1er janvier 2024.	5	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée.	
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " char à voile ", délivré jusqu'au 1er janvier 2024.	6	Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée.	

Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport

CQP " assistant moniteur de char à voile ",
délivré jusqu'au 21 juillet 2023.

Initiation à la pratique du char à voile de
loisirs dans le support certifié : char assis/
allongé, char debout ou char tracté.

Sous l'autorité d'un
titulaire d'un diplôme
de niveau 4 ou
supérieur dans la
discipline du char à
voile, le nombre de
titulaires du CQP "
assistant moniteur
char à voile " placés
sous cette autorité, ne
pouvant être
supérieur à 3 ;

Dans la limite de 8
chars ; vent de force 6
beaufort maximum.